



## Demande de report de préavis refusé

Par **Galofaro**, le **07/02/2013** à **20:16**

Bonjour,

je construis ma maison, et j'ai donné mon préavis pour la location de mon appartement pour le 28 Février, seulement voilà le constructeur ne respecte pas le délai, c'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à mon bailleur par lettre recommandée AR, le report de mon préavis d'un mois.

Il a refusé prétextant qu'il avait déjà attribué mon logement pour le 28 Février à un autre locataire.

Si je ne respectais pas cette date, il entamerait une procédure d'expulsion. A t'il le droit ? Nous sommes vraiment désespérés.

PS : le délai du constructeur était verbal.

Merci par avance.

Par **Lag0**, le **08/02/2013** à **08:12**

Bonjour,

Effectivement, vous ne disposez d'aucun droit de rétractation après avoir donné congé à votre bailleur.

S'il consentait à vous laisser le logement, ce serait purement à titre amiable.

Et comme il vous l'a dit, s'il a déjà signé un bail avec un autre locataire comme il en a parfaitement le droit, il est obligé de lui délivrer le logement, sans quoi il devrait assurer le relogement ailleurs de ce locataire.

Vous n'avez donc pas d'autre choix que de libérer comme prévu le logement et chercher une

solution provisoire de relogement.